



Certificat de vie commune

Où vous adresser ? Mairie du domicile.

Les Magnycois peuvent obtenir leur certificat de vie maritale à l'Hôtel de Ville.

Pièces à fournir : Cartes nationales d'identité des deux concubins, justificatifs de domicile des concubins.

Le livret de famille vous sera demandé si des enfants doivent y être inscrits.

Infos pratiques

Coût : Gratuit